

Demande d'accueil d'un musicien intervenant stagiaire du CFMI Année scolaire 2023-2024

Les musiciens intervenants stagiaires du CFMI sont accueillis dans une école maternelle **et** dans une école élémentaire du même secteur géographique. Ces deux écoles sont invitées à remplir conjointement le document suivant après avoir pris connaissance des modalités de stage, et à le retourner par courriel ou par voie postale au CFMI avant le **mardi 5 septembre 2023**. Le CFMI vous communiquera une réponse favorable ou défavorable à la mi-septembre 2023, en fonction du nombre de candidatures d'écoles et du nombre d'étudiants inscrits.

Pour tout renseignement complémentaire, contacter M. Sébastien Durand, directeur du CFMI au 02 47 36 77 42 - courriel : sebastien.durand@univ-tours.fr

Afin de nous permettre d'étudier au mieux votre demande,
merci de renseigner précisément l'ensemble des rubriques ci-dessous :

Ecole élémentaire : _____

Adresse : _____

Circonscription/nom de l'IEN : _____

Directeur/Directrice (jour de décharge) : _____

Téléphone : _____

Courriel : _____

Nombre et niveaux de classes : _____

Jours de classe et horaires : _____

Jour(s) d'intervention(s) impossible(s) : _____

Mise à disposition d'une salle spécifique pour les séances de musique : Oui Non

Thème et orientations du projet d'école : _____

Ecole maternelle : _____

Adresse : _____

Directeur/Directrice (jour de décharge) : _____

Téléphone : _____

Courriel : _____

Nombre et niveaux de classes : _____

Jours de classe et horaires : _____

Jour(s) d'intervention(s) impossible(s) : _____

Mise à disposition d'une salle spécifique pour les séances de musique : Oui Non

Thème et orientations du projet d'école : _____

IMPORTANT : pour les deux écoles

Possibilité de prise en charge des repas des étudiants à la cantine scolaire : Oui Non

Possibilité de prise en charge des frais de déplacement : Oui Non

TSVP →

L'équipe enseignante souhaite accueillir des étudiants stagiaires du CFMI de :
(cocher la ou les cases au choix, après avoir vérifié que vous disposez du nombre de classes requis)

Interventions le **mardi** : 1^{ère} année (formation en 2 ans)

*Deux binômes d'étudiants différents au cours de l'année scolaire :
1^{er} binôme d'octobre à janvier et 2^e binôme de février à juin.*

- Élémentaire : - 2 classes de CE2 ou CM1 ou CM2 d'octobre à juin.
- 2 classes de CP ou CE1 de février à juin.
- Maternelle : - 2 classes de moyens-grands **de février à juin** le mardi matin.

Interventions le **lundi ou mardi ou jeudi** : 2^e année (formation en 3 ans en alternance)
(journée d'intervention définie en septembre par le CFMI)

Un étudiant d'octobre à juin.

- Élémentaire : un CP + un CE + un CM + 2 classes de CE2 ou CM1 ou CM2 réunies pour une séance de chorale (possibilité de travail avec chaque classe de la chorale en alternance au début des interventions).
- Maternelle : une grande ou une moyenne section.

Interventions le **vendredi toute la journée** : 2^e année (formation en 2 ans)

Un étudiant d'octobre à juin.

- Élémentaire : un CP + un CE + un CM + 2 classes de CE2 ou CM1 ou CM2 réunies pour une séance de chorale (possibilité de travail avec chaque classe de la chorale en alternance au début des interventions).
- Maternelle : une grande ou une moyenne section.

Les étudiants de 2^e année (formation en 2 ans) passeront leur épreuve de pédagogie pratique dans l'école au mois de juin et participeront avec l'une des classes à un projet de création qui donnera lieu à une représentation à l'INSPE de Fondettes en juin. Une des classes de leur stage devra, dans la mesure du possible, assister au spectacle proposé par les JM France à Tours, salle Thélème (prise en charge financière par les écoles). Le calendrier de ces événements sera précisé à la rentrée.

L'étudiant ou les formateurs qui viennent le visiter peuvent filmer les séances de travail avec les élèves. Ces supports vidéos sont réservés exclusivement à des fins de formation et de professionnalisation de l'étudiant.

La direction et l'équipe de l'école attestent avoir pris connaissance des modalités de stage (cf. fichiers annexes) et s'engagent à mettre en œuvre l'ensemble des conditions requises pour l'accueil de stagiaire(s) du CFMI.

Fait à _____ le _____

Signature école élémentaire :

Signature école maternelle :